



Nombre de conseillers :

- En exercice : 16
- Présents : 15
- Votants : 16

Date de convocation : 17/09/2025

L'an deux mil vingt-cinq et le vingt-six du mois de septembre, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Georges SUZAN, Maire.

**Présents** : Georges SUZAN - Régine VERTAURE - Marcel DUPUY - Elodie BERNIER - Jacqueline BARBIER - Carmen UBEDA - Françoise DUBREUIL - Jérôme ALLART - Catherine CHAUSSY - Olivier DAUDENET - David GALLAND - Sylvain D'HUISSEL - Dominique PLANFORET - Audrey FRADEL - Valentin CHATRE

**Absents excusés** : Sylvain RAJOT (donne pouvoir à Dominique PLANFORET)

**Secrétaire de séance** : Régine VERTAURE

**Objet** : demande de subvention de la Fédération française d'Equitation

Monsieur le Maire donne lecture des deux courriers de demande de subvention de la part de la Fédération française d'Equitation suite au bon résultat de 2 cavalières de la commune.

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur l'octroi de subventions.

Les membres du conseil décident de mettre aux voix l'octroi de la subvention. Celle-ci est refusée avec :

15 voix contre, 1 voix pour

A Bussières, le 26 septembre 2025

La secrétaire de séance,

Régine VERTAURE

Le Maire,

Georges SUZAN

Conformément aux dispositions de l'article L. 2131-1 du Code Général des collectivités territoriales, la date de publication sur le site internet de la commune attestée est le 09/09/2025

012 21 42 02 207 21050006 2105-DE050-DE

Document certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2025

Monsieur le Maire

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que cet acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de LYON situé au 184 rue Duguesclin, 69433 LYON Cédex 03, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).